



PASSAGE DU BIBLIOBUS SCOLAIRE

SERVICE AUX COLLECTIVITES **Bibliothèque municipale de Reims** 2018

La bibliothèque municipale de Reims dessert votre établissement par l'intermédiaire de son bibliobus scolaire.

Le bibliobus a pour but :

- de faire découvrir aux enfants la littérature de jeunesse et ses trésors, et inciter les jeunes à lire avec plaisir.
- d'inviter les enfants à revenir à la bibliothèque hors temps scolaire, seuls ou avec leur famille.

Il convient d'organiser au mieux ce passage pour les élèves, les enseignants et les bibliothécaires. A cet effet, la présente charte définit les conditions d'accueil lors du passage du bibliobus et les engagements des deux parties, afin de créer les conditions d'un réel travail en partenariat.

1. Organisation du passage des classes dans le bibliobus

L'ordre de passage des enseignants est à donner aux bibliothécaires en début d'année scolaire ou en cas de changement à leur arrivée.

L'ordre de passage ne donne pas d'horaires de passage mais un ordre : 1ère classe, 2ème classe, etc...

Le temps nécessaire à chaque classe pour choisir les ouvrages peut être variable. Les noms des enseignants et le niveau de classe doivent être précisés.

Les bibliothécaires disposent également d'un double de cet ordre de passage.

Tout contretemps, échange ou annulation doit être annoncé à l'arrivée du bibliobus. En cas de classe absente, la classe suivante prévue sur l'ordre de passage devra aller au bibliobus plus tôt afin que le passage des classes soit continu. Les bibliothécaires ne doivent pas avoir à attendre longuement une classe.

Chaque classe sortant du bibliobus prévient la classe suivante.



2. Accueil et prêt au sein du bibliobus

La classe entière monte dans le bibliobus accompagnée de son enseignant.

Conditions d'accueil :

Pour garantir les meilleures conditions d'accueil, l'enseignant veille au bon comportement des enfants et participe activement à l'animation.

En cas de chahut trop important, les bibliothécaires interviendront pour retrouver une ambiance propice au bon déroulement des prêts.

Choix des ouvrages :

L'enseignant fixera lui-même le nombre de livres empruntés, dans la limite de 4 ouvrages maximum par enfant.

Le bibliobus étant un lieu de lecture plaisir, les enfants bénéficieront d'une grande liberté dans le choix de leurs lectures, le contenu de leurs emprunts ne leur seront pas imposés.

3. Engagement de l'enseignant

Accès

L'établissement doit assurer l'accessibilité du site avant l'arrivée du bibliobus (ouverture de ses portes ou place de stationnement devant)

Liste des prêts

Les cartes sont établies au nom de l'enseignant.

L'enseignant est responsable des livres empruntés par les enfants et doit en gérer les retours et en vérifier leur état.

Une liste des emprunts est éditée ou est envoyée par mail à chaque passage.

Le nom des enfants doit être renseigné en face de chaque titre.

Responsabilité

Les enseignants sont responsables des documents en cas de perte ou de détérioration.

Les enfants n'ayant pas rendu de livres n'en reprennent pas ou s'il en manque 1, il est possible d'en reprendre que 3, sous réserve de l'accord de l'enseignant.

En fin d'année, un remplacement des livres non rendus doit être opéré par l'enseignant.



Reims.fr

4. Engagement du bibliobus

Le bibliobus passe toutes les 6 semaines environ. Deux bibliothécaires sont présents pour accueillir les enseignants et les élèves.

Arrivée du bibliobus dans l'école

Il est convenu que le bibliobus arrive aux alentours de 08h40, afin d'accueillir la première classe dès 09h00.

Sécurité

Pour la sécurité des enfants, le bibliobus ne doit pas manœuvrer dans la cour tant que les enfants ne sont pas dans le bâtiment.

Départ

A la fin de la journée, les bibliothécaires doivent prévenir la secrétaire ou le gardien pour que le portail soit refermé après le départ du bibliobus.

Outre le passage du bibliobus, la bibliothèque municipale propose d'autres services aux écoles et aux collectivités : prêt de séries, constitution de dépôts, prêts de malles thématiques, prix littéraire (Primé des écoliers pour le cycle III), etc.

Pour tout renseignement, contactez-nous par téléphone [03 26 35 68 46](tel:0326356846) ou par email bib-serviceauxcollectivites@mairie-reims.fr